

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Édith Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 30^e jour du mois d’octobre deux mille vingt-cinq, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 30 octobre 2025.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO :

**Règlement numéro 2023-336 modifiant le règlement de zonage 2015-259
afin de modifier les limites des zones CH-4 et H-4**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 6 février 2024, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard a adopté le règlement numéro : Règlement numéro 2023-336 modifiant le règlement de zonage 2015-259 afin de modifier les limites des zones CH-4 et H-4.

QUE le règlement numéro 2024-336 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 30 octobre 2025;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité en parcourant les onglets suivants : <https://www.saintedouard.ca/reglements-1> ainsi qu'à la mairie durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Édouard, ce 30^e jour du mois d'octobre 2025 de l'an deux mille vingt-cinq.



Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière